

**FONDS
PARITAIRE
DE GARANTIE**
des institutions de prévoyance

**Comptes annuels
Exercice 2019**

SOMMAIRE

1. Bilan – actif.....	3
2. Bilan – passif.....	4
3. Compte de résultat.....	5
4. Annexe aux comptes annuels.....	6
Informations relatives à l'actif.....	7
Informations relatives au passif.....	8
Informations relatives au compte de résultat.....	10
Engagements hors bilan.....	11

1. Bilan - Actif

	Montants bruts	2019 Amortists et provisions	Montants nets	2018 Montants nets
Logiciels	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Agencements	0	0	0	0
Matériel de bureau et informatique	0	0	0	0
Mobilier	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0
Actif immobilisé (I)	0	0	0	0
Institutions de prévoyance et unions	0	0	0	0
Autres créances	0	0	0	0
Créances	0	0	0	0
Valeurs mobilières de placement	50	0	50	50
Disponibilités	9 217 473	0	9 217 473	8 776 280
Charges constatées d'avance	1 261	0	1 261	1 261
Créances diverses	9 218 784	0	9 218 784	8 777 591
Actif circulant (II)	9 218 784	0	9 218 784	8 777 591
TOTAL ACTIF (I+II)	9 218 784	0	9 218 784	8 777 591

2. Bilan - Passif

	2019	2018
Fonds propres	0	0
Réserves	0	0
Résultat de l'exercice	0	0
Capitaux propres (I)	0	0
Provision pour risques et charges	8 931 436	8 609 735
Provision pour impôts	56 908	48 067
Provisions (II)	8 988 344	8 657 802
Emprunts et dettes auprès des établissements financiers	756	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 377	3 898
Dettes fiscales et sociales	7 176	3 927
Autres dettes	219 131	111 964
Produits constatés d'avance	0	0
Dettes (III)	230 440	119 789
TOTAL PASSIF (I+II+III)	9 218 784	8 777 591

3. Compte de résultat

	2019	2018
Cotisations	301 866	-395 482
Autres produits	2	4
Reprise sur provisions et amortissements	0	390 635
Produits courants	301 868	-4 843
Autres achats et charges externes	121 106	117 744
Salaires et traitements	0	0
Charges sociales et fiscales	0	0
Dotations aux amortissements	0	0
Dotation aux provisions risques et charges	321 701	0
Autres charges	1	4
Charges courantes	442 808	117 747
Résultat courant (I)	-140 941	-122 591
Autres intérêts et produits assimilés	156 958	142 305
Produits nets sur cessions de vmp	0	0
Produits financiers	156 958	142 305
Charges nettes sur cessions de vmp	0	0
Charges financières	0	0
Résultat financier (II)	156 958	142 305
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
Résultat exceptionnel (III)	0	0
Impôt sur les revenus des capitaux mobiliers	16 017	19 715
RESULTAT DE L'EXERCICE (I+II+III)	0	0

4. Annexe aux comptes annuels

Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice 2019, le Fonds paritaire de garantie a procédé à l'ajustement du montant de ses ressources prévu à l'article R.931-12-11 du décret n°2005-327 du 31 mars 2005.

Événements postérieurs à la clôture

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent des événements postérieurs à la clôture qui n'ont pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de ces événements.

A la date d'arrêté des comptes, le Fonds constate que cette crise sanitaire serait susceptible d'impacter significativement les comptes des IP, sur l'année 2020, du fait de leur spécialisation sur les garanties collectives.

Néanmoins, à la date de ce rapport, le Fonds ne dispose pas d'informations portant à croire que la solvabilité d'un de ses membres serait susceptible d'être remise en cause. Et les projections d'impacts sur la fin d'année 2020 ne sont pas de nature à anticiper de telles difficultés pour les institutions adhérentes au Fonds.

Enfin, nous ne disposons d'aucun élément laissant à penser qu'il serait nécessaire de faire intervenir le FPG en 2020, ni que des IP ne seraient pas en mesure de contribuer aux ressources du FPG pour 2020.

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de Réglementation Comptable, ainsi que selon la réglementation spécifique prévue à l'article R 921-12-16 du décret n° 2005-327 du 31 mars 2005 et à l'article 7 du règlement du Fonds paritaire de garantie, approuvé par arrêté du 10 juin 2008.

Informations relatives à l'actif

Autres créances

L'exigibilité des Autres créances est inférieure à un an.

Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Banque	Type de placement	2019	2018
Banque Populaire	Part sociale	50	50
Valeurs mobilières de placement		50	50
LCL	CAT	2 045 000	2 045 000
Caisse d'Epargne	CAT	1 650 000	2 050 000
Société Générale	CAT	1 030 000	1 030 000
Banque Populaire	CAT	1 900 000	1 900 000
Crédit Mutuel	CAT	1 630 000	
BNP	Compte rémunéré	9 580	1 078 030
Banque Populaire	Comptes rémunérés	96 636	135 208
Dépôts bancaires et comptes rémunérés		8 361 216	8 238 238
Intérêts courus à recevoir		569 078	480 668
Liquidités		287 179	57 374
Disponibilités		9 217 473	8 776 280
TOTAL		9 217 523	8 776 330

Charges constatées d'avance

	2019	2018
AIG - Assurance responsabilité des dirigeants	739	739
AIG - Assurance individuelle accident	521	521
Total	1 261	1 261

Informations relatives au passif

État des provisions au 31 décembre 2019

Provisions	Montant			Montant
	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Provision pour risques et charges	8 609 735	321 701	0	8 931 436
Provision pour impôt	48 067	11 754	2 913	56 908
TOTAL	8 657 802	333 455	2 913	8 988 344

Provision pour risques et charges

Conformément à l'article R.931-12-16 : "Une provision pour risques et charges est constituée dans la comptabilité du Fonds pour enregistrer les cotisations versées par les institutions ou unions adhérentes, les produits financiers générés par ces cotisations et toutes autres ressources du Fonds, sous déduction de ses frais de gestion."

La provision inscrite dans les comptes 2019 pour un montant de 321 701,47 € a été constituée conformément aux dispositions réglementaires rappelées ci-dessus, selon le détail suivant :

	Charges	Produits
Cotisations		301 865,86
Produits financiers		156 957,67
Autres produits		1,83
Frais de gestion	121 106,72	
Impôt sur revenus des capitaux mobiliers	16 017,17	
Provision pour risques et charges	321 701,47	

Provision pour impôts / Dettes fiscales

L'impôt sur les sociétés dû au titre des revenus des capitaux mobiliers est enregistré en Dettes fiscales pour la part à verser au titre de l'exercice 2019, en Provision pour impôts pour les échéances ultérieures.

Dettes

L'exigibilité de toutes les dettes au passif est à un an au plus.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	2019	2018
Fournisseurs		521
Factures non parvenues (T.T.C.)	3 377	3 377
<i>dont : PWC (Commissaire aux comptes)</i>	3 377	3 377
TOTAL	3 377	3 898

Autres dettes

	2019	2018
Créditeurs divers : CTIP	218 081	108 617
Charges à payer : assemblée générale	1 050	525
Institutions de prévoyance ou unions créditrices		2 822
TOTAL	219 131	111 964

La dette auprès du CTIP (218 081,04 €) correspond au cumul de la refacturation de la quote-part des frais au titre des années 2018 et 2019, réglée en juin 2020.

Informations relatives au compte de résultat

Produits d'exploitation

Selon l'article R.931-12-11, le Fonds doit disposer en permanence d'un montant global de ressources égal à 0,5 pour mille du total des provisions mathématiques constatées au 31 décembre de l'année précédente pour l'ensemble des institutions de prévoyance et unions adhérentes. Pour les opérations de la branche 26, les provisions mathématiques à retenir dans la base de calcul du montant global de ressources sont constituées du minimum entre la provision technique spéciale et la provision mathématique théorique.

Ce montant global est constitué par les institutions de prévoyance et unions : pour moitié par des cotisations versées au Fonds paritaire de garantie, et pour moitié par des cotisations non versées prenant la forme de réserves pour Fonds de garantie.

Charges d'exploitation

	2019	2018
Frais locatifs	16 975	16 582
Frais de fonctionnement	13 501	10 494
Assurances	4 898	4 898
Honoraires	3 292	3 129
Frais de personnel	82 440	82 645
TOTAL	121 106	117 747

Sur un total de charges d'exploitation de 121 105,82 € au titre de 2019, 109 463,61 € proviennent de remboursements de frais au CTIP. Ces remboursements de frais concernent :

- Les autres achats et charges externes constitués à hauteur de 27 023,42 € de frais de fonctionnement et de structure imputés par le CTIP, et ce, à l'appui de clefs de répartition.
- La mise à disposition de personnel CTIP pour un montant de 82 440,19 €, étant précisé que la charge de personnel mis à disposition par le CTIP est calculée sur la base d'une évaluation du temps passé.

Produits financiers

	2019	2018
Intérêts des CAT	154 663	138 846
Intérêts comptes rémunérés	2 294	3 459
Intérêts des contrats de capitalisation	0	0
TOTAL	156 958	142 305

Engagements hors bilan

Conformément à l'article R.931-12-11, le montant des réserves pour Fonds de garantie constituées dans les comptes les institutions de prévoyance et unions s'élève à 8 911 597,91 €.